

Loisir municipal et développement durable



PISTES DE RÉFLEXION
ET D'INTERVENTION

AQLM
Association québécoise
du loisir municipal

Une réalisation de

Association québécoise du loisir municipal
4545, av. Pierre-De Coubertin
Montréal, QC H1V 0B2
514-252-5244 poste 7
infoaqlm@loisirmunicipal.qc.ca

Recherche et rédaction

Michel Gagné, Formation-Animation G-A

Direction

Geneviève Barrière, AQLM

Comité de relecture AQLM

Bernard Blais, Ville d'Amos
Martin Gilbert, Ville de Matane
Jonathan Guay, Ville de Drummondville
Martin Savaria, Ville de Montréal

Démarches de relecture externe

Chloé Gagnon Champigny, Conseil québécois
des événements écoresponsables
Marie-Josée Roy, ing., M.Env.,
MJR Développement durable

Révision linguistique

Denis Poulet

Conception graphique

Publi Griffé

Financement

Éducation

Québec



Table des matières

INTRODUCTION P.4

1 UN PEU D'HISTOIRE P.5

2 QU'EST-CE QUE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE? P.8

3 PRINCIPES DIRECTEURS ET OBJECTIFS DE L'INTERVENTION MUNICIPALE EN LOISIR EN DÉVELOPPEMENT DURABLE P.14

4 APPROCHE À PRIVILÉGIER P.17

5 VOILETS D'INTERVENTION POSSIBLES P.20

6 ACTIONS À ENVISAGER DANS CHACUN DES VOILETS D'INTERVENTION P.23

- 6.1 Approvisionnement P.24
- 6.2 Offre d'activités en loisir P.25
- 6.3 Construction et implantation d'équipements communautaires P.26
- 6.4 Développement et gestion d'un réseau de parcs et de sites naturels P.28
- 6.5 Présentation d'événements P.29

7 PISTES DE MISE EN PLACE P.30

CONCLUSION P.33

ANNEXE 1 P.34

Quelques programmes de compensation de gaz à effet de serre

ANNEXE 2 P.35

Autres concepts en développement durable

ANNEXE 3 P.38

L'Agenda 2030 des Nations Unies

Introduction

Les trente dernières années ont vu apparaître une préoccupation grandissante envers les changements climatiques et environnementaux. Il est de plus en plus indéniable que la question environnementale est devenue un des enjeux les plus importants de l'avenir de la planète.

Nous sommes bien entendu interpellés au niveau personnel, mais toute organisation, quelle que soit son importance, doit également remettre en question son fonctionnement afin d'adopter des pratiques plus responsables. Le modèle linéaire « extraire, fabriquer, consommer, jeter » a atteint ses limites et il apparaît essentiel d'accélérer la transition vers un modèle de développement plus durable.

Ce mouvement, amorcé par des instances planétaires, s'est étendu à tous les niveaux de gouvernement. Celui du Québec s'y est joint en 2006 en adoptant la *Loi sur le développement durable*. Cette loi vise à instaurer un nouveau cadre de gestion au sein de l'administration publique pour que cette dernière, dans l'exercice de ses pouvoirs et de ses responsabilités, intègre les principes du développement durable.

Quant à elles, les administrations municipales, en vertu de leurs responsabilités et de leurs liens avec le citoyen, sont en première ligne pour implanter un tel changement. Tout en veillant à la qualité de vie des citoyens, elles peuvent anticiper et limiter les effets perturbateurs des changements climatiques en adoptant de nouvelles façons de faire plus conformes au développement durable. Elles sont en mesure de repenser les façons de procéder pour réduire la pression exercée sur l'environnement, d'aménager le territoire avec le souci de préserver la biodiversité, et de faciliter l'inclusion sociale et la mise en place d'une économie plus verte.

Dans la foulée de la *Loi sur le développement durable*, et ce, même si aucune obligation législative n'y est associée, plusieurs municipalités ont adopté une politique environnementale ou en développement

durable, tandis que d'autres sont en processus de rédaction d'une telle politique ou même de révision de leur politique.

Le secteur du loisir municipal comporte plusieurs volets de son intervention qui ont un impact environnemental, social et économique. Les responsables de ces services peuvent contribuer à l'adoption et à la mise en place de politiques et de pratiques municipales plus durables.

Il n'y a pas beaucoup de références en matière de pratiques durables en loisir municipal, mais on relève plusieurs initiatives et des projets fort intéressants de plusieurs ordres, qu'il s'agisse d'organisation d'événements, d'aménagement de parcs, de construction de bâtiments, d'approvisionnement responsable, de politique alimentaire, de transport actif ou de création de « fonds verts ». Ces pratiques ont inspiré ce document et ouvrent bien des possibilités.

L'objectif de ce document est de susciter une réflexion et de présenter certaines pistes d'intervention pour faire en sorte que les intervenants en loisir puissent s'investir dans la mise en place de pratiques durables en loisir.

En adoptant de meilleures pratiques, les intervenants en loisir seront aussi en mesure d'inciter d'autres services municipaux, leurs partenaires et les organismes reconnus à en faire autant pour que le milieu en retire de plus grands bienfaits. Ils seront également mieux outillés pour participer au processus de rédaction ou de révision d'une politique municipale en développement durable qui répondra aux besoins et aspirations de la population.

Un peu d'histoire



Les préoccupations environnementales ont d'abord été mises en évidence par diverses instances mondiales avant de venir toucher nos organisations et d'affecter plusieurs dimensions de nos vies personnelles. Voici quelques dates et événements importants à souligner :

1972

Publication du rapport *Halte à la croissance du Club de Rome*. Cette étude a vraiment marqué l'éveil des consciences. Même si on n'y évoque pas directement le concept de développement durable, ce rapport a mené à diverses réflexions et à l'émergence du terme.

La Conférence des Nations Unies pour l'environnement tenue à Stockholm marque le point de départ de la prise en compte de la question environnementale dans les programmes politiques internationaux.

1980

L'expression « développement durable » apparaît pour la première fois dans la *Stratégie mondiale de la conservation*, une publication de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

1987

Le *Rapport Brundtland*, du nom de la présidente de la Commission mondiale sur l'environnement et le

développement des Nations Unies, est le premier document structuré axé sur le développement durable, qu'il définit ainsi : « Un mode de développement qui répond au présent, sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. »

1992

À Rio de Janeiro, au Brésil, la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement durable a mis en évidence l'urgence de concilier le développement économique, social et la protection de l'environnement. Cet événement a donné naissance à l'*Agenda 21*, un document important qui sert encore aujourd'hui de plan d'action pour la mise en place du développement durable dans tous les domaines de la société. On parle de nos jours de l'*Agenda 2030* (voir annexe 3).

2002

Lors du Sommet sur le développement durable à Johannesburg, en Afrique du Sud, les participants ont renouvelé les engagements de Rio en insistant sur la mise en œuvre de stratégies nationales pour le développement durable.

2006

Le gouvernement du Québec adopte la *Loi sur le développement durable* et une stratégie de développement durable. Le gouvernement mandate le ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques pour amorcer le virage de modifier les comportements de société.

Au Québec, le Réseau des femmes en environnement amorce l'établissement d'une première norme environnementale relative à l'organisation d'événements afin d'en faire des « événements écoresponsables ». La norme BNQ 700 253 sera adoptée en 2010 avec cinq points d'évaluation.

2008

Le Réseau des femmes en environnement poursuit ses interventions et crée le Conseil québécois des événements responsables (CQEER).

2010

Les municipalités commencent à adopter des politiques en développement durable.

Les grandes dates du développement durable

1970

CONFÉRENCE DES
NATIONS UNIES SUR
L'ENVIRONNEMENT
STOCKHOLM

• 1972



1980

Environnement
écodéveloppement

COMISSION
BRUNDTLAND

• 1987



1990

Développement
durable

SOMMET SUR
L'ENVIRONNEMENT ET
LE DÉVELOPPEMENT
RIO

• 1992



2000

Responsabilité
sociétale des
entreprises

SOMMET DU
MILLÉNAIRE

• 2000

SOMMET MONDIAL
DE L'ENVIRONNEMENT
DURABLE
JOHANNESBURG

• 2002



2010

Économie verte

CONFÉRENCE DES
NATIONS UNIES SUR
L'ENVIRONNEMENT
DURABLE

• 2012

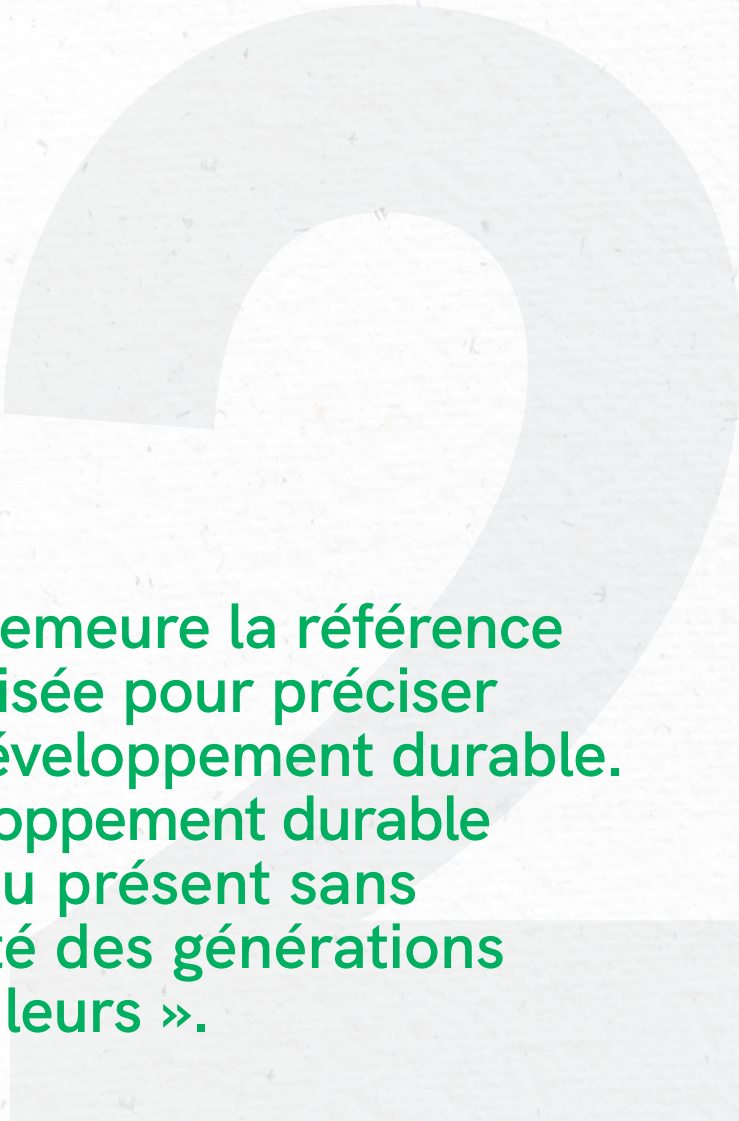


Approche intégrée

PDD-H2030

Qu'est-ce que le développement durable?





Le *Rapport Brundtland* demeure la référence la plus régulièrement utilisée pour préciser ce que l'on entend par développement durable. C'est « un mode de développement durable qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

Le développement durable implique la transition vers une société responsable, innovatrice et capable d'excellence qui mise sur l'harmonie entre la prospérité économique, la protection de l'environnement et le progrès social pour assurer son développement et son avenir.

Le développement durable s'intéresse aux questions suivantes :

- la lutte aux changements climatiques et une utilisation plus responsable des ressources naturelles;
- l'épanouissement de tous les individus par une meilleure cohésion sociale;
- l'implantation d'une dynamique de développement économique efficiente suivant des modes innovants de production et de consommation socialement responsables.

L'influence de l'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre (GES) sur le climat fait l'objet d'un large consensus au sein de la communauté scientifique et des instances politiques à tous les niveaux. Comme cette augmentation est attribuable en très grande partie aux activités humaines, il est essentiel de réduire les émissions de GES pour éviter d'amplifier le problème.

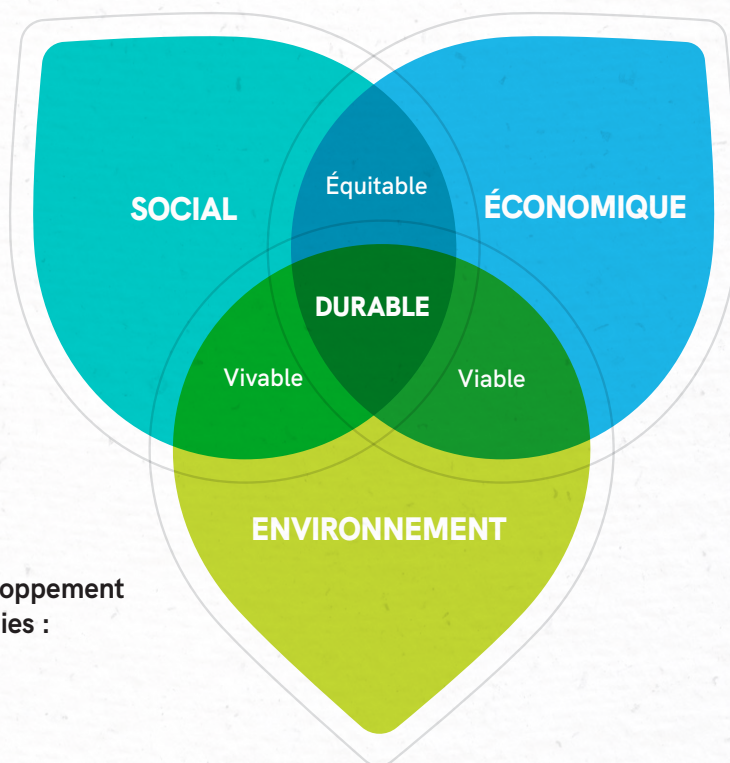
Un des défis réside dans la capacité de mettre en place un modèle économique qui, tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources, contribue au développement durable, engendre une amélioration du bien-être humain et plus d'équité sociale.

Il s'agit d'« une économie qui est économe en ressources et repose sur la hiérarchie des 3RV-E¹. Elle produit peu de matières résiduelles, de polluants et est faible en émissions de carbone. Elle préserve la santé humaine autant que celle des écosystèmes. Une économie verte et responsable est inclusive et repose sur l'innovation sociale et technologique. C'est pourquoi elle met en valeur des solutions d'affaires qui, en plus d'être profitables, ont des retombées bénéfiques pour les travailleurs, la collectivité et l'environnement. Une économie verte et responsable repose sur des entreprises ancrées dans leurs communautés et des consommateurs soucieux des retombées de leurs choix. » -.



1. Définition adaptée du Programme des Nations Unies pour l'environnement (2011), *Vers une économie verte : pour un développement durable et une éradication de la pauvreté. Synthèse à l'intention des décideurs.*

Les trois dimensions du développement durable et leurs interactions*



Les trois dimensions indissociables du développement durable sont bien définies :

- Économique
- Sociale
- Environnementale

Les interactions entre les dimensions du développement durable vont permettre d'évoluer dans une société :

- Équitable
- Vivable
- Viable

Et, par conséquent : Durable

Il n'y a aucun doute que, en vertu de ses pouvoirs et des services qu'elle offre, toute municipalité a un impact important sur le développement durable. Or, cet impact s'exerce non seulement sur son territoire, mais beaucoup plus largement. Son bilan s'inscrit dans celui de sa région, de sa province, de son pays et, finalement, au sein d'un bilan mondial dans lequel chaque geste compte.

Les municipalités ont des responsabilités très importantes en matière d'environnement : gestion de l'eau et des matières résiduelles, aménagement du territoire, transport collectif et protection des espaces naturels, pour ne citer que les domaines les plus importants. La façon d'exercer ces responsabilités actuellement et à l'avenir est déterminante pour le développement de nos milieux.

Pour parvenir à un meilleur développement durable, il faut que les municipalités, tout en continuant à se soucier de la vitalité économique, s'assurent d'adopter des pratiques ayant moins d'impacts sur l'environnement et la qualité de vie de leur population. Il faut arriver à un équilibre entre ces différents enjeux en priorisant davantage les conséquences à long terme de nos actions pour que le développement de nos milieux soit durable.

Du point de vue économique, le type d'entreprises accueillies sur le territoire municipal a un impact environnemental certain, mais il peut aussi avoir un impact social important. L'accès au marché du travail est encore identifié comme un des moyens les plus importants pour sortir de la pauvreté, atteindre l'autonomie et contribuer à l'épanouissement d'une société. L'intégration en emploi est donc très importante pour l'inclusion sociale. Or, pour les personnes les plus vulnérables de la société, accéder à un emploi stable et intéressant qui offre un salaire adéquat constitue un défi majeur. On ne peut donc uniquement considérer que l'emploi « régulier » permettra l'inclusion sociale de tous. Des activités économiques différentes comportant également des objectifs sociaux doivent être mises en place pour atteindre cet objectif.

Par exemple, le développement d'entreprises d'économie sociale devrait faire partie des activités économiques soutenues et encouragées par les municipalités. La mission et les pratiques d'affaires de ces entreprises les positionnent favorablement pour accroître l'inclusion de l'ensemble des personnes, particulièrement celles issues des milieux défavorisés ayant des besoins forts différents les uns des autres. Elles favorisent l'investissement dans les communautés locales, la cohésion sociale et la participation citoyenne. Elles se sont souvent implantées en répondant justement à un besoin émergent : recyclage et récupération, ressources alimentaires, services à domicile, etc.

Les champs d'intervention de ces organismes revêtent une importance particulière pour les personnes en situation de pauvreté. Elles produisent des biens et rendent des services à des prix abordables pour des clientèles disposant de peu de moyens, ce qui favorise leur intégration sociale et l'adoption de comportements de nature à favoriser le développement durable.

Dans le même ordre d'idées, le soutien à des organismes locaux de développement économique et de revitalisation de vieux quartiers, à des promoteurs d'initiatives touristiques et d'agriculture urbaine est de nature à favoriser l'achat local ou le volet touristique.

Tous ces organismes interagissent sur le territoire municipal au même titre que les organismes communautaires. Dans leur volonté d'intervenir en développement communautaire, des municipalités soutiennent par leur programme de reconnaissance et de soutien ce type d'organismes. Il est donc possible que la reconnaissance de leur travail se développe.

Comme ce sont le plus souvent les services de loisir qui administrent ces politiques municipales et entretiennent majoritairement les liens avec ces organismes, ils seront encore plus impliqués dans les différents volets liés au développement durable tout en poursuivant leur grande implication au niveau social.

En effet, l'accès et la participation aux activités de loisir et communautaires sont des leviers du développement durable. Il est reconnu que les activités de partage et de collaboration renforcent la capacité individuelle et collective à agir et favorisent le renforcement mutuel des initiatives pour un développement durable. Elles renforcent le sentiment d'appartenance au milieu de vie et incitent à contribuer à son développement.





La pandémie a à nouveau mis en évidence l'importance de la santé physique et mentale, tant individuelle que collective. Les bienfaits des activités de loisir en cette matière sont reconnus depuis longtemps. C'est pourquoi, au fil des années, les autorités municipales ont eu tendance à diversifier les interventions des services de loisir pour en faire des services de développement communautaire. En poursuivant sa mission, le loisir municipal engendre des résultats de nature à développer l'inclusion sociale d'un plus grand nombre de personnes.

Finalement, en ce qui concerne la troisième dimension du développement durable, soit l'environnement, les pouvoirs des municipalités dans ce domaine sont encore une fois très importants. On peut mentionner à ce chapitre l'approvisionnement et la gestion de l'eau, la gestion des matières résiduelles, le contrôle des nuisances publiques, le développement du territoire, ainsi que tout le volet de la protection des espaces naturels et le développement des parcs et espaces verts.

Les responsables du loisir municipal sont également mis fortement à contribution dans ce dernier volet. L'accès au milieu naturel dont les parcs et les espaces verts, l'offre d'activités qui s'y déroulent sont sous la responsabilité des services de loisir. Les responsables de ces services devront s'assurer que tout contribuant à l'adoption de saines habitudes de vie et d'un mode de vie actif, ils prennent des initiatives de nature à protéger l'intégrité de ces sites et à limiter les impacts négatifs de leur fréquentation.

Les travailleurs en loisir sont aussi impliqués dans les plans de mesures d'urgence municipaux mis en place en fonction des changements climatiques. Ils peuvent recommander des actions de prévention puisqu'ils sont témoins de situations problématiques qu'engendrent ces changements.

Nous venons d'illustrer le rôle important que peuvent jouer les services de loisir municipaux dans le développement durable. Nous savons que plusieurs intervenants sont déjà à l'œuvre et nous allons tenter d'en inciter d'autres à joindre le mouvement en précisant comment pourraient s'articuler leurs interventions.

Principes directeurs et objectifs de l'intervention municipale en loisir en développement durable



La façon d'envisager l'intervention en loisir en matière de développement durable peut se faire à partir de certains principes directeurs, dont voici les plus importants :

Protection

Favoriser la mise en place d'actions pour éviter et corriger divers impacts sur la qualité de l'environnement.

Prévention

Favoriser la mise en place d'actions de prévention, d'atténuation à la source d'impacts négatifs environnementaux.

Innovation

Favoriser l'adoption de pratiques innovantes en environnement afin d'assurer la qualité dans le déploiement et la mise en œuvre des services municipaux.

Équité et inclusion

Favoriser un développement économique et social qui prend en compte les conditions de vie de l'ensemble de la population.

Mobilisation

Favoriser la mobilisation des intervenants et de la collectivité autour de la question environnementale dans le déploiement et la mise en œuvre des services municipaux.

Éducation et communication

Profiter des programmes actuels pour mettre en place des façons de faire visant à faire prendre conscience des enjeux environnementaux et des solutions pour les résoudre.

Reconnaissance des spécificités locales

S'assurer de l'adoption des meilleures mesures environnementales dans le respect des réalités du territoire et des intérêts collectifs de sa population.

En lien avec ces principes directeurs, quels objectifs pourrait-on fixer dans le cadre de l'intervention en loisir en matière de développement durable?

Renforcer et implanter des pratiques respectueuses de l'environnement au sein du service de loisir municipal.

Se comporter en acteur responsable dans l'implantation des programmes en loisir et dans les collaborations avec les autres services de la municipalité.

Analyser et influencer les pratiques pour s'approvisionner de façon responsable.

Préserver la qualité des environnements naturels tout en permettant leur fréquentation au bénéfice de la population.

Protéger et mettre en valeur les paysages, le patrimoine bâti et les sites naturels du territoire de la municipalité.

Inciter à la mise en place de pratiques écoresponsables au sein des organismes partenaires et dans la population en donnant l'exemple par l'implantation de pratiques écoresponsables municipales.

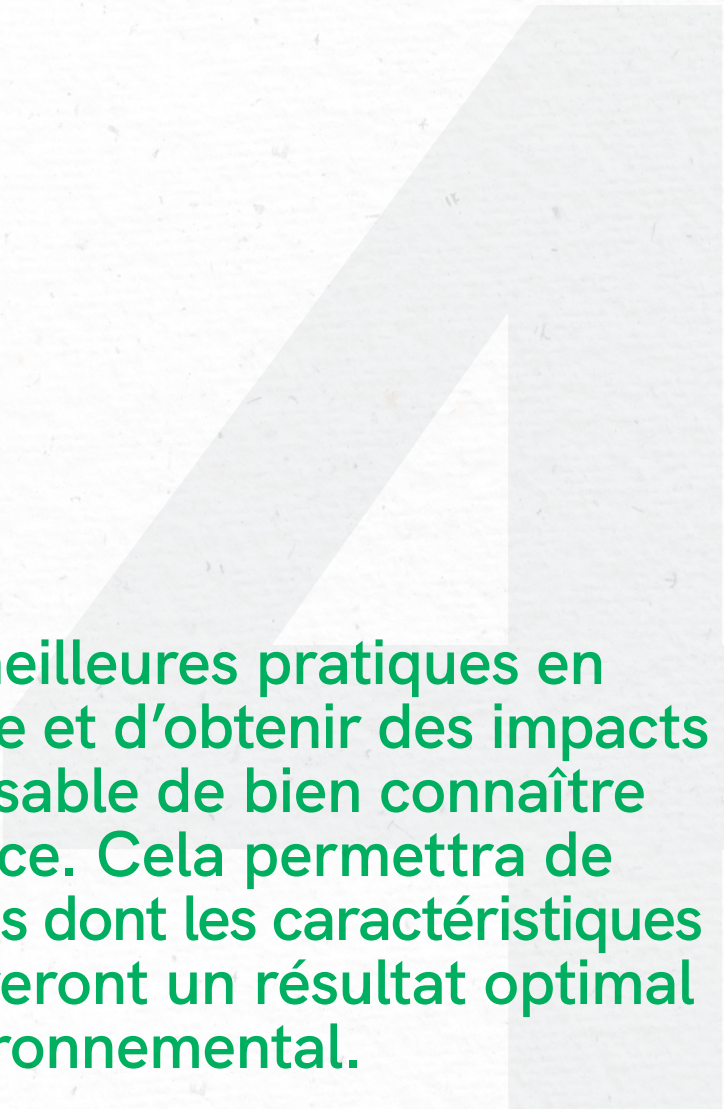
Contribuer par des mesures innovantes à la cohésion sociale afin de permettre le plein épanouissement de la population et l'essor des communautés.

Encourager et favoriser la participation citoyenne dans la planification et la réalisation des différents projets.



Approche à privilégier





En vue d'adopter de meilleures pratiques en développement durable et d'obtenir des impacts positifs, il est indispensable de bien connaître les services mis en place. Cela permettra de sélectionner les produits dont les caractéristiques et le cycle de vie assureront un résultat optimal d'un point de vue environnemental.

L'économie circulaire gagne en popularité, car elle vise à la mise sur pied d'un système de production, d'échange et de consommation permettant d'optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service dans une logique circulaire tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des personnes et des collectivités.

On stimule et consolide l'économie circulaire en créant des réseaux entre les entreprises, les commerces et les organismes communautaires afin de faire en sorte que des extrants de certains soient utilisés par d'autres comme intrants.

Dans l'économie linéaire comme la nôtre actuellement, on extrait, on produit et on utilise la ressource sans compter avant de la jeter. L'économie circulaire veut au contraire limiter le gaspillage et l'impact environnemental en tenant compte de l'efficacité énergétique, des matériaux et du recyclage, ou de la reconversion des bâtiments par exemple.

D'un point de vue économique, il ne faut pas seulement considérer le coût d'acquisition ou d'implantation, mais aussi des éléments comme les coûts d'installation, de fonctionnement, de consommation énergétique, d'entretien et de gestion en fin de vie du bien ou du service. Mais au-delà du coût considéré uniquement d'un point de vue économique, il faut aussi le voir comme quelque chose de plus large qui concerne les impacts sociaux et environnementaux.

Une des approches les plus citées dans la documentation est celle des 3 R-V :

Réduction

Éviter de générer des matières résiduelles, diminuer l'achat de produits et limiter la consommation de ressources. Remettre en question ses habitudes et analyser le besoin réel de l'achat.

Réemploi

Donner une seconde vie à des matières et favoriser l'achat de matériel usagé ou remis à neuf. Utiliser au maximum avant de recycler ou de disposer.

Recyclage

Acheter des produits fabriqués à partir de matières recyclées ou recyclables. Favoriser la récupération aux fins de recyclage par des organismes adéquats.

Valorisation

Récupérer de l'énergie produite par la transformation chimique de la matière. Mettre en valeur les matières résiduelles.

De plus en plus de personnes ajoutent un autre « R », soit **repenser** le besoin. Le déchet le plus facile à éliminer est celui que l'on n'a pas produit, ainsi que le proclament les promoteurs du « zéro déchet ».

Et si malgré toute l'énergie consacrée à la mise en place de mesures durables, le bilan de vos activités laisse une empreinte écologique, il y a la possibilité d'avoir recours, avec réserve, à court terme et en dernier lieu à la :

Compensation

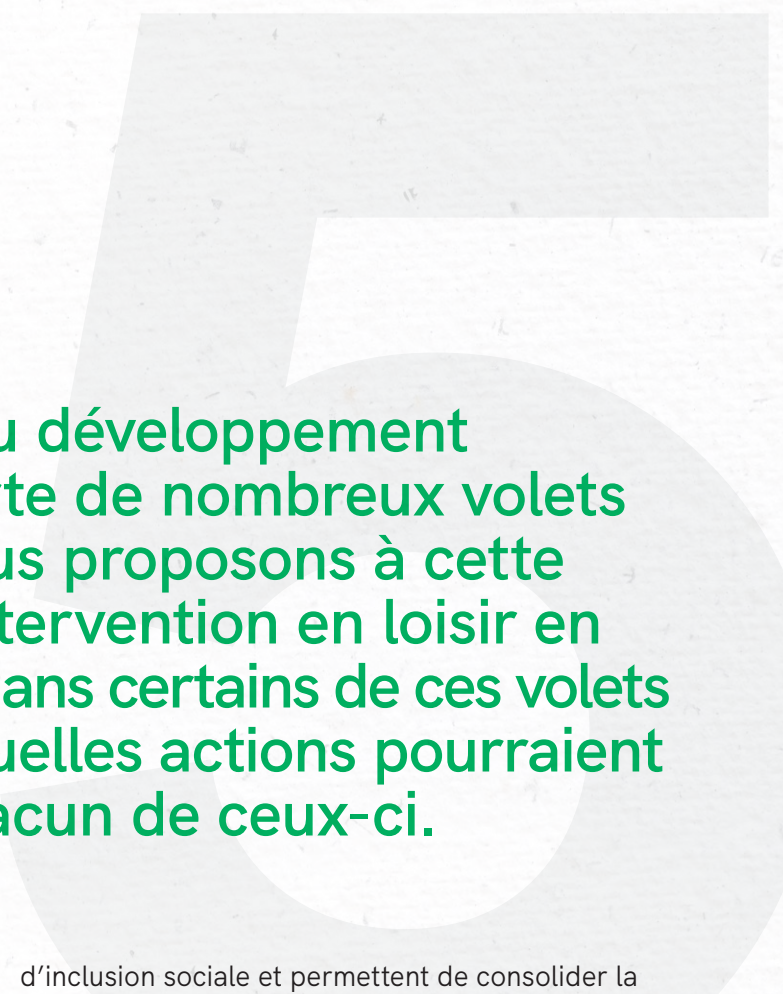
Contribuer à un programme dont l'activité se concentre spécifiquement sur la réduction des impacts sur l'environnement.

Certains programmes de compensation sont présentés à l'annexe 1 de ce document. D'autres concepts en développement en durable sont en voie d'implantation : « zéro déchet », programme « sans trace », écoefficience, etc. Nous en présentons quelques-uns à l'annexe 2 de ce document.



Volets d'intervention possibles





Le secteur du loisir et du développement communautaire comporte de nombreux volets d'intervention. Nous vous proposons à cette étape-ci d'envisager l'intervention en loisir en développement durable dans certains de ces volets et préciserons ensuite quelles actions pourraient être effectuées dans chacun de ceux-ci.

Approvisionnement

Les activités des services de loisir municipaux exigent de nombreux appels d'offres. Les responsables de loisir sont actifs dans ces processus en étant à l'origine d'une demande d'achat, de sa justification et de la précision du ou des biens recherchés. Comme ils participent à la réalisation du processus d'achat, ils peuvent en influencer le déroulement et le résultat.

Offre d'activités de loisir

Les services de loisir municipaux sont des dispensateurs d'activités, mais ils offrent aussi un soutien à des organismes partenaires qui organisent également des activités. Les programmations étant toujours un volet important de l'offre en loisir, il faut les utiliser à des fins de développement durable.

Il est essentiel de mettre en place et de faire la promotion de bonnes pratiques qui limiteront l'impact des activités de loisir sur l'environnement. Ces activités deviennent également des occasions

d'inclusion sociale et permettent de consolider la participation citoyenne bénévole. Bon nombre d'organismes dispensateurs d'activités sont devenus de véritables petites entreprises bien connectées avec leur milieu et leur clientèle.

Construction et implantation d'équipements communautaires

La qualité de l'offre municipale en loisir repose sur le développement et l'utilisation d'un réseau d'infrastructures et d'espaces communautaires. Comme les responsables de loisir sont impliqués dans leur planification, leur construction, leur gestion et leur utilisation, il leur est possible d'intervenir en faveur de pratiques plus favorables pour l'environnement.

Il est très intéressant de faire participer la population et les futurs utilisateurs au processus de détermination des besoins afin de s'assurer d'une bonne acceptation des projets par le milieu et d'une fréquentation intéressante dès l'ouverture des équipements.



Développement d'un réseau de parcs et de sites naturels

Quand on parle de planification et d'utilisation d'un réseau de sites naturels à des fins de loisir et communautaires, on ne peut être plus au cœur de l'enjeu du volet environnemental. Une bonne planification et des modalités d'utilisation « durables » sont déterminantes quant à la protection et la conservation de l'état de ces sites.

Les parcs et espaces verts deviennent aussi des lieux de rencontre et de développement du tissu social d'un milieu de vie. Les activités qui y sont réalisées contribuent au développement d'un sentiment d'appartenance au milieu. Le réseau de parcs devient ainsi un incitatif supplémentaire à venir s'établir dans la municipalité.

Présentation d'événements

Le nombre d'événements et leur envergure ne cessent de prendre de l'importance. Les événements sont considérés comme des éléments identitaires et sont très populaires. Ils peuvent être organisés par la municipalité, des organismes reconnus ou des entreprises privées. Ils sont autorisés et souvent soutenus financièrement ou techniquement par la municipalité. Ils ont des impacts importants et doivent devenir des opportunités pour implanter de bonnes pratiques en développement durable.

Les événements contribuent également au développement économique et touristique d'un milieu. Ils constituent enfin de bonnes occasions de renforcement du tissu social quand ils permettent de créer des liens entre les différentes organisations.

Actions à envisager dans chacun des volets d'intervention



Pour chacun des volets, nous avons identifié une série d'actions à partir desquelles on pourra choisir des interventions, préparer un plan d'action pour le service de loisir ou faire des recommandations dans le cadre d'une politique en développement durable.

Rappelons les volets identifiés précédemment :

Approvisionnement

Offre d'activités en loisir

Construction et implantation d'équipements communautaires

Développement et gestion d'un réseau de parcs et de sites naturels

Présentation d'événements

6.1 Approvisionnement

Certaines municipalités ont adopté des politiques d'approvisionnement durable. Cependant, dans l'application de la majorité de ces politiques, c'est le cadre juridique qui prime plutôt que la mise en place des principes de développement durable, mais cette préoccupation fait son chemin.

En participant activement aux différentes étapes du processus d'appel d'offres, les responsables en loisir devront faire valoir qu'au-delà du coût d'achat, on doit prendre en compte d'autres éléments comme nous l'avons indiqué précédemment. Les pratiques suivantes sont à considérer :

- Favoriser l'achat local et cibler des entreprises engagées dans des démarches en développement durable;
- Envisager des partenariats avec des entreprises en économie sociale et des organismes communautaires afin de favoriser l'inclusion sociale;
- Procéder à l'achat de produits recyclés ou usagés;
- Procéder à l'achat de produits réutilisables;
- Lors du remplacement de véhicules et d'équipements, évaluer les besoins opérationnels « réels » et envisager l'acquisition de plus petits modèles et en moins grand nombre;
- Réduire, optimiser, et électrifier la flotte de véhicules;
- Optimiser par un bon entretien préventif et un usage adéquat la durée de vie d'un équipement et, lors du remplacement, envisager des options moins énergivores;
- Prendre en compte la production des gaz à effet de serre et l'utilisation d'énergies non renouvelables dans la production d'un produit et son transport;
- Acheter en vrac plutôt qu'en contenants.

6.2 Offre d'activités en loisir

La mise en œuvre des programmations en loisir de la municipalité et des partenaires est une occasion d'adopter des mesures favorables au développement durable. Ces mesures ont trait à la préparation, à la promotion, à l'utilisation des installations et au déroulement des activités.



- Selon la clientèle visée, faciliter la capacité d'utiliser les transports en commun, les déplacements actifs, le covoiturage ou la marche dans le choix de l'emplacement des activités, et ainsi réduire les transports;
- Déployer dans les installations et sur les sites des systèmes de recyclage et de disposition des matières résiduelles;
- Adopter une politique alimentaire destinée aux installations de loisir : cette politique inclura le recours à des produits locaux, biologiques et végétariens, et proposera des solutions de rechange pour disposer des surplus au bénéfice de la communauté;
- Confier certaines activités à des entreprises locales qui seront en mesure d'intégrer des pratiques responsables dans leur fonctionnement;
- Promouvoir des spectacles, des expositions et des activités intégrant des matériaux recyclés et, évidemment, retenir les services d'artistes locaux;
- Soutenir l'agriculture urbaine par des parcelles personnelles ou des jardins collectifs ainsi que par des actions complémentaires comme le compostage. On encourage ainsi l'autonomie alimentaire;
- Favoriser le développement de la vie de quartier en soutenant les initiatives citoyennes (fêtes de quartier, programme de bon voisinage);
- Envisager le partage d'équipements et de services entre les organismes;
- Mettre en place une centrale de prêt de matériel aux organismes;
- Réaliser les rencontres à l'interne et celles avec les partenaires en visioconférence afin de diminuer les déplacements;
- Réduire et regrouper les déplacements du personnel, utiliser les transports en commun ou dans des véhicules moins énergivores produisant moins de GES;
- Favoriser la consultation des informations sur les applications mobiles ou par affichage électronique plutôt que sur papier ou matériaux plastifiés;
- Se soucier dans les promotions de choisir des photos affichant des situations positives quant au développement durable;
- Se soucier de l'empreinte numérique générée par les activités et adopter une politique de sobriété numérique;

- Mesurer et prendre en compte la somme des ressources matérielles investies dans les activités de promotion et les rapports;
- Réaliser une gestion documentaire responsable, simplifier les processus et limiter les demandes « papier » aux organismes dans le cadre des différentes politiques;
- Faire connaître dans les activités et les communications les objectifs municipaux en matière de développement durable et les mesures qui y sont associées;
- Développer des activités de sensibilisation au développement durable;
- Mettre en place des programmes de tarification solidaire pour favoriser l'inclusion et le développement social.

6.3 Construction et implantation d'équipements communautaires

Le développement de l'offre en loisir est facilité par l'implantation de nouveaux équipements et espaces communautaires. Chaque nouveau projet est une occasion d'améliorer la situation et d'adopter des pratiques plus durables. En ce sens, les trois volets du développement durable doivent faire partie des critères de décision. Les intervenants en loisir qui participent au processus d'établissement des besoins et de fixation des conditions d'accessibilité et de pratique peuvent faire plusieurs recommandations pratiques à cet effet. L'intégration des principes d'accessibilité universelle et la participation citoyenne aux différents projets sont de nature à favoriser l'inclusion sociale. On peut ainsi envisager les actions suivantes :

- Choisir un emplacement qui réduit l'utilisation de la voiture et favorise le déplacement actif et l'utilisation du transport en commun;
- Favoriser la mixité des usages dans les bâtiments et la construction de grappes d'équipements multidisciplinaires;
- Impliquer les futurs utilisateurs dans l'établissement des besoins afin de favoriser une utilisation maximale des espaces et une cohabitation positive qui aura un impact sur le climat interne dès l'ouverture de l'équipement.
- Considérer l'acquisition ou la rénovation d'immeubles et/ou de terrains existants en alternative à la construction, notamment en ce qui concerne des bâtiments patrimoniaux qui sont déjà intégrés au milieu et fréquentés par la population;
- Favoriser l'utilisation de matériaux à haut rendement énergétique, plus durables, à contenus recyclés et recyclables;
- Intégrer au projet des espaces intérieurs et extérieurs qui favoriseront le contact entre les utilisateurs et la réalisation de projets communautaires;
- Faire en sorte que tous les volets du projet soient pensés et conçus selon les principes d'accessibilité universelle tant à l'intérieur qu'à l'extérieur;
- Envisager de confier la gestion des équipements ou de certains volets à des organismes du milieu avec le mandat de bonifier les liens avec la communauté;
- Mettre en place des comités d'utilisateurs qui pourront communiquer leurs observations sur le fonctionnement de l'équipement et donner leur avis sur d'éventuels projets;
- Réduire le recours aux énergies fossiles dans les bâtiments;
- Augmenter le rendement énergétique des équipements et des installations, notamment en matière de chauffage et de climatisation;

- Étudier le potentiel des énergies renouvelables, notamment en matière d'éclairage et d'économie d'eau;
- Privilégier les appareils sanitaires à faible débit et les sèche-mains plutôt que du papier à main;
- Explorer les possibilités de recyclage des produits avant de les jeter ou de s'en débarrasser. Par exemple, les surfaces de terrains synthétiques soccer/football;
- Remettre en question l'utilisation des pesticides et adopter des pratiques de rechange biologiques;
- Disposer de façon sécuritaire des sols contaminés et des résidus qui pourraient être recyclés ou réutilisés;
- Limiter et atténuer les îlots de chaleur, par exemple en planifiant judicieusement l'implantation de terrains synthétiques soccer/football;
- Réduire les surfaces minéralisées au profit des surfaces perméables;
- Réaliser des aménagements paysagers à faible besoin d'eau;
- Contrôler, pour l'entretien des bâtiments, l'utilisation de produits dangereux et de contenants jetables en favorisant des produits biologiques et recyclables;
- Réduire au minimum l'utilisation de plastiques à usage unique (emballages, contenants, etc.);
- Installer des systèmes de contrôle automatisés et la télégestion de l'éclairage et de l'arrosage des terrains sportifs;
- Privilégier les piles rechargeables et les nouveaux systèmes d'éclairage;
- Faire les inspections et mettre en œuvre les programmes d'entretien préventif de façon rigoureuse;
- Intégrer dans les lieux de rassemblement des œuvres d'art public d'accès universel, plus inclusives et attractives; graffitis de bon goût, mobilier coloré, œuvres éphémères, etc.);
- Envisager la récupération d'énergie par le compostage et les biocarburants;
- Prévoir des mécanismes afin de contrôler, traiter et évacuer de façon responsable les eaux usées et pluviales, et envisager de les réutiliser, par exemple pour l'arrosage extérieur;
- Contrôler durant et après les travaux les nuisances de nature environnementale, soit sonores, lumineuses et de qualité de l'air;
- Favoriser une conception qui augmente le sentiment de sécurité;
- Favoriser l'implantation de bornes de recharge électriques près des équipements communautaires et des parcs pour utiliser le temps de recharge à des activités de loisir.



En complémentarité avec le réseau d'équipements, il y a lieu de prévoir l'aménagement de voies de transport actif dans les nouveaux lotissements domiciliaires. Ces voies feront partie d'un réseau de transport actif permettant aux citoyens de se déplacer de façon rapide et efficace sans dommage pour l'environnement.

6.4 Développement et gestion d'un réseau de parcs et de sites naturels

La pratique d'activités en plein air dans les parcs et espaces verts municipaux est un volet important de l'offre en loisir. Parcs, espaces verts et sites naturels font partie des lieux les plus fréquentés par l'ensemble des citoyens.

Pour contribuer à la protection de ces sites et à leur pérennité, il faut porter une attention particulière à leur aménagement, surveiller leur fréquentation et assurer l'éducation des usagers. On devra également :

- Assurer ou rétablir un équilibre dans la répartition géographique des parcs afin de limiter les déplacements et d'empêcher la fréquentation abusive de certains sites;
- Privilégier la protection dans le cas de paysages et de milieux naturels exceptionnels;
- Assurer que le réseau de transport collectif et actif desserve adéquatement le réseau des parcs et des sites naturels;
- Prévoir en quantité suffisante et aux bons endroits les installations de collecte des matières résiduelles destinées aux usagers des sites;
- Assurer dans chaque parc la présence d'installations d'accueil et sanitaires qui feront en sorte que les usagers seront davantage respectueux du site;
- Prévoir des aménagements et du mobilier urbain inclusif, accessible et diversifié afin d'assurer une fréquentation judicieuse du site par toutes les clientèles;
- Exercer une gestion écologique des milieux naturels en luttant contre les espèces envahissantes;
- Favoriser l'aménagement de certaines portions de surfaces durables pour éviter de détruire ou d'endommager des zones humides;
- Aménager les sites naturels de manière à perturber le moins possible la faune qui y vit;
- Mettre en place un programme de plantations et d'entretien des arbres de manière à maintenir la qualité des sites et à accroître la canopée (strate supérieure des arbres constituant le couvert forestier).
- Accorder une attention particulière à la protection des rives en présence d'un plan d'eau;
- Limiter l'utilisation d'équipement d'entretien qui génère des gaz à effets de serre et envisager l'utilisation progressive de véhicules électriques.



6.5 Présentation d'événements

Les municipalités organisent, collaborent à l'organisation ou soutiennent de nombreux événements. Il faut que les événements municipaux soient des modèles en matière de développement durable. On pourra ensuite appliquer des standards similaires aux événements des organismes sans but lucratif ou des promoteurs privés. Il s'agit de faire en sorte que ces événements, tout en contribuant au volet économique et social, intègrent des principes de développement durable dans leur développement. Voici plusieurs suggestions pour améliorer la qualité des événements en ce sens :

- Prendre en compte la capacité des différents sites pour fixer le nombre de participants et de spectateurs qui pourront participer ou assister aux différents événements;
- Multiplier les possibilités de transport pour participer aux événements (navettes, covoiturage, déplacements actifs) et compenser les GES générés. On peut aussi inciter les participants à compenser les GES par leurs propres moyens;
- Adopter une politique d'approvisionnement responsable qui favorise l'achat local et qui tient compte du processus de production et de transport des produits recherchés de façon à en limiter les impacts environnementaux;
- Concevoir les parcours ou le déroulement des événements de façon à en réduire au minimum l'empreinte écologique et la dégradation des milieux utilisés;
- Réduire au minimum les impacts des nuisances sur le milieu environnant, notamment au niveau sonore, visuel et olfactif (odeurs);
- Utiliser du matériel réutilisable. Par exemple, proposer des dossards et des puces électroniques réutilisables pour les événements sportifs;
- Gérer judicieusement les matières résiduelles : les identifier, les peser, les recycler, les composter ou les éliminer adéquatement;
- Bannir les objets jetables à usage unique;
- Pratiquer une gestion alimentaire « durable » : menus végétaliens ou végétariens, produits locaux en vrac ou avec un minimum d'emballage, commandites locales. Les surplus peuvent être redistribués à des organismes locaux pour éviter le gaspillage alimentaire;
- Réduire le plus possible la quantité de matériel distribué aux participants (cadeaux, feuillets d'information, matériel promotionnel, etc.);
- Choisir soigneusement les cadeaux de participation et remplacer les cadeaux habituels par des objets locaux et durables. Offrir des réductions en boutique ou sous une autre forme si on renonce aux cadeaux;
- Organiser un bazar d'articles usagés des participants ou de l'organisation;
- Assurer une gestion efficace de l'eau : servir des boissons énergétiques en fût, installer des stations d'eau, demander aux participants d'apporter leur propre récipient pour s'hydrater;
- Adopter une politique de gestion de l'énergie, notamment pour l'alimentation électrique et l'éclairage, et utiliser des véhicules ou des vélos électriques;
- Préconiser une gestion « sans papier » et adopter une politique de communication responsable qui limite la pollution numérique;
- Diminuer les déplacements pour les rencontres en recourant aux services de visioconférence;
- Assurer un impact sociocommunautaire en s'associant à une cause pour en faire la promotion et verser aux organismes bénéficiaires une partie des surplus ou des frais d'inscription. Cela en plus de la politique de dons de surplus alimentaires;
- Sensibiliser les promoteurs à des mesures permettant aux personnes à revenus moins élevés et de toute condition de participer à leurs événements : tarification familiale, tarification réduite à certains moments, dons de laissez-passer et accessibilité universelle.

Pistes de mise en place



Quelles actions pourriez-vous envisager pour être en mesure d'implanter plus facilement et adéquatement des pratiques de développement durable?

En premier lieu, il est important désigner à l'interne une personne ou un groupe de personnes comme responsable de la démarche. Après avoir analysé la situation, cette personne ou ce groupe proposera un échéancier et un plan d'action au personnel du Service des loisirs. On assurera ainsi plus de dynamisme, de cohésion et d'engagement dans l'action. Le responsable (ou un membre du groupe) peut aussi représenter le Service dans le groupe de travail chargé d'élaborer une politique municipale de développement durable.

Les axes de travail seront nombreux. Il vous faudra faire des choix, rester réaliste et prioriser des volets sur lesquels vous pouvez exercer un certain contrôle. Les choix seront inscrits dans un plan d'action réaliste dont les objectifs seront mesurables et atteignables dans un délai déterminé. Vous pourrez en parallèle inciter d'autres services municipaux à réaliser des actions proposées par votre service ou encore en mettre en œuvre de nouvelles en leur compagnie.

Il faudra bien vous informer et vous former à la thématique du développement durable pour bien en saisir tous les aspects et enclencher un processus cohérent.

Vous devrez procéder à une analyse du fonctionnement actuel du Service des loisirs en fonction des différents éléments associés au développement durable. Cela vous permettra d'adapter ce qui existe déjà et d'envisager des solutions de rechange à certaines façons de faire.

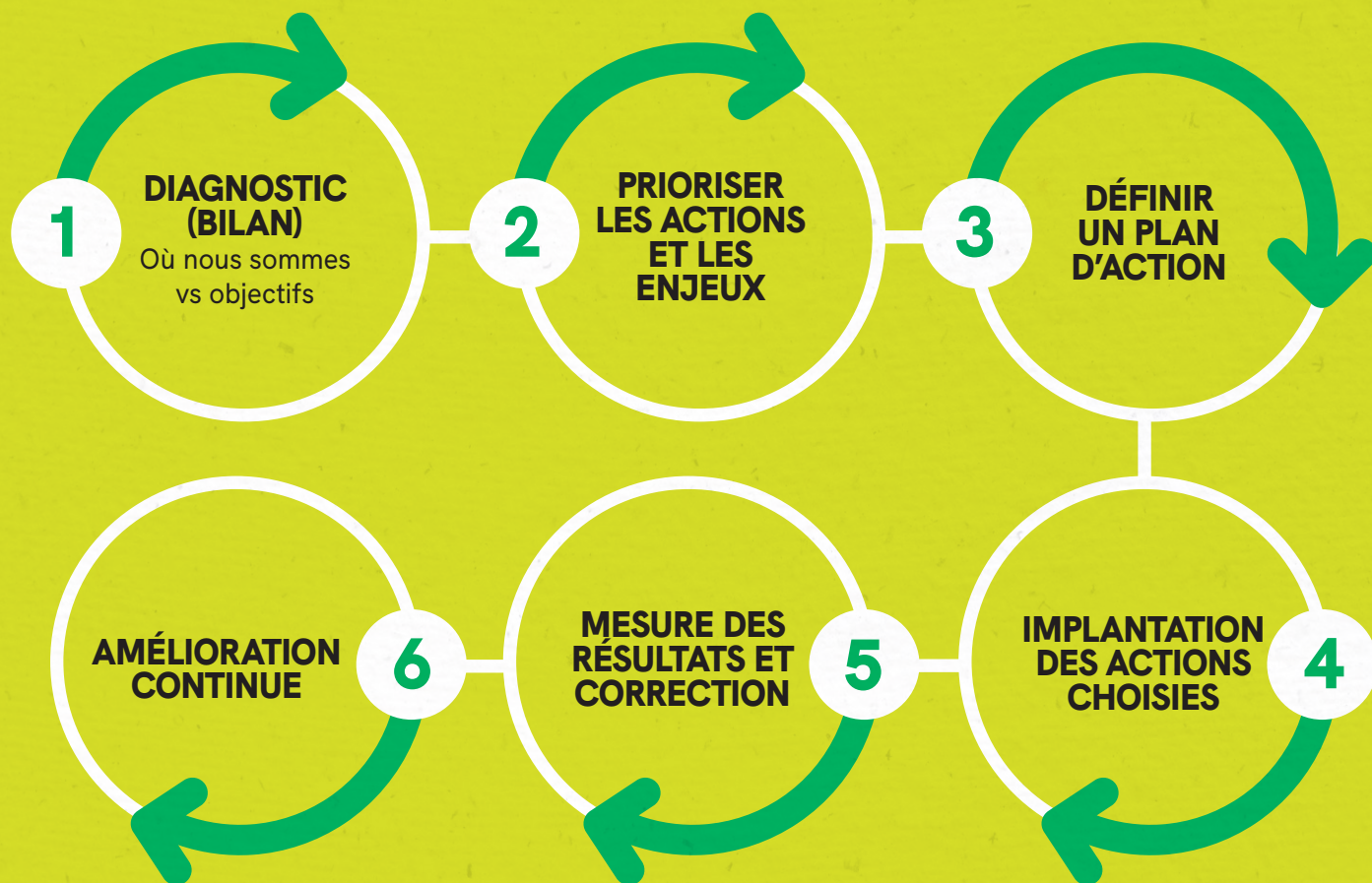
Il faut aussi prendre le temps de mettre en place les nouvelles mesures. Il faut du temps pour bien y arriver, en expliquer les bienfaits et s'assurer de l'adhésion du plus grand nombre. Il faut également y accorder des ressources humaines et financières pour persévérer.

Le cycle annuel se terminera par un bilan des mesures mises en œuvre et l'adoption de mesures correctives et de développement dans une perspective d'amélioration continue.

Il sera aussi intéressant de communiquer les résultats de votre travail pour maintenir la motivation de votre groupe et inspirer d'autres à faire de même.

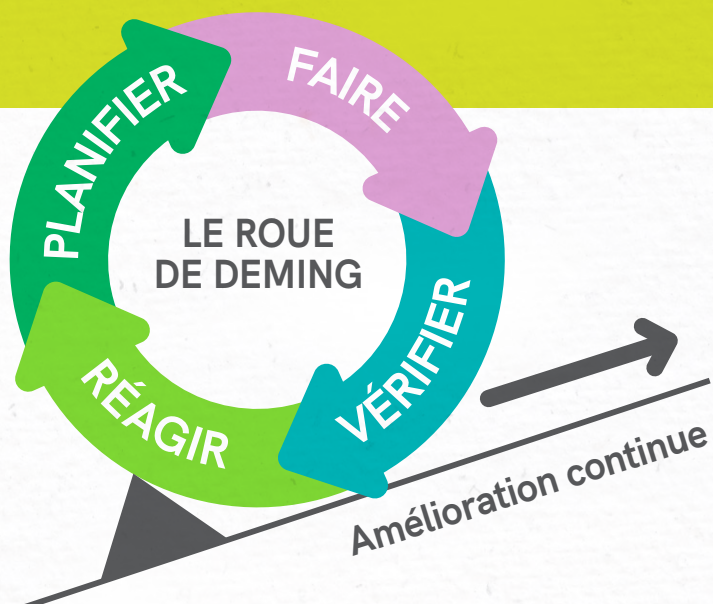
Voici un schéma des étapes d'une démarche en développement durable :

Étapes d'une démarche



HYPOTHÈSE DE DÉPART

Bien connaître son entreprise (approche systémique par activité/processus) et être conforme aux lois et règlements applicables.



Conclusion

Nous avons démontré que le secteur du loisir municipal doit analyser son fonctionnement et décider d'accorder une plus grande importance au développement durable. En tant que gestionnaires municipaux, il faut que les professionnels en loisir se donnent comme objectif de gérer les ressources naturelles de façon responsable, permettant ainsi de mieux soutenir la vitalité sociale et économique au bénéfice de la population.

Les responsables des services de loisir sont en mesure de contribuer à la mise en place de pratiques de développement durable. Ils sont aussi capables d'en devenir des promoteurs et d'inciter leur entourage à évoluer aux niveaux suivants :

Au sein de leur service

En implantant de nouvelles façons de faire plus durables.

Au niveau de leur municipalité

En participant activement aux différentes réflexions et projets en développement durable afin d'en influencer le déroulement et les résultats.

Au niveau des organismes et des partenaires

En se faisant promoteurs de pratiques plus durables et en les soutenant de diverses manières dans la mise en place de ces mesures. On pense notamment à un soutien financier qui récompense les bons gestes et à un soutien logistique qui met à leur disposition des équipements ou des services qu'ils ne pourraient payer.

Au niveau de la population

En faisant du Service de loisir un modèle au sein de l'administration municipale et en faisant la promotion de pratiques écoresponsables auprès de la population.

Au niveau du loisir public

En partageant leurs réflexions, leur cheminement et leurs réalisations avec les consœurs et confrères du secteur d'intervention.



Si, comme nous l'avons mentionné en introduction, il n'existe pas beaucoup de documentation en matière de développement durable dans les secteurs économique, social et environnemental, tout porte à croire que cela devrait changer dans les prochaines années. L'importance accrue accordée aux changements climatiques et à de meilleures pratiques environnementales par les autorités politiques et administratives municipales va s'accroître et requérir la participation des responsables en loisir.

Il serait peut-être approprié que le milieu du loisir municipal analyse comment on pourrait aider les intervenants à mieux se préparer à intervenir et indique les outils à mettre à leur disposition pour qu'ils soient mieux en mesure de répondre aux futurs besoins.

Annexe 1

Quelques programmes de compensation de gaz à effet de serre



Carbone Scol'ERE

<http://qc.carbonescolere.com/>

La Bourse du carbone Scol'ERE est un projet unique au monde. C'est un mouvement collectif et éducatif qui vise à engendrer de véritables changements comportementaux durables dans le cadre de l'atténuation des changements climatiques. Ce programme compense les émissions de gaz à effet de serre en investissant dans des programmes d'éducation relatifs à l'environnement.

Carbone boréal

<http://carboneboreal.uqac.ca/accueil/>

Carbone boréal est à la fois un programme de compensation de gaz à effet de serre par la plantation d'arbres et un projet de recherche mené par des chercheurs de l'Université du Québec à Chicoutimi. Les organisations et les individus qui le souhaitent peuvent participer à ce projet innovateur. Carbone boréal offre également un calculateur d'émissions de gaz à effet de serre en ligne pour les volets transport (terrestre, aérien et maritime), alimentation, combustibles fossiles et achat d'appareils électroniques. Un calculateur spécifique pour les gaz à effet de serre générés par les déplacements lors d'un événement est aussi disponible sur le site.

Écotierra

www.ecotierra.co

Écotierra est un développeur de projets forestiers et agroforestiers durables ayant des impacts environnementaux, économiques et sociaux majeurs.

En racine

www.enracine.org

Avec le concours des agriculteurs du programme, En racine fait pousser des arbres dans les régions les plus pauvres de la planète. Il propose également des calculateurs d'émissions de gaz à effet de serre pour les voyages en avion, la conduite automobile, les émissions résidentielles, l'événementiel et les petites entreprises.

Planetair

www.planetair.ca

Planetair offre aux particuliers, aux entreprises et aux organisations la possibilité de quantifier leurs émissions de gaz à effet de serre, d'identifier des opportunités de réduction et de compenser leur impact climatique par le biais de crédits carbone. Les calculateurs proposés visent les transports, les hôtels, l'alimentation et les habitations.

Annexe 2

Autres concepts en développement durable



Économie circulaire

L'économie circulaire s'impose comme une solution de rechange qui valorise l'efficacité et l'efficience dans l'utilisation des ressources naturelles. C'est un système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service dans une logique circulaire tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien être des personnes et des collectivités.

On stimule et consolide l'économie circulaire en créant des réseaux entre les entreprises, les commerces et les organismes communautaires afin de faire en sorte que des extrants de certains soient utilisés par d'autres comme intrants.

Dans l'économie linéaire comme la nôtre actuellement, on extrait, produit et utilise la ressource sans compter avant de la jeter. L'économie circulaire au contraire veut limiter le gaspillage et l'impact environnemental en considérant l'efficacité énergétique, les matériaux et le recyclage ou la reconversion des bâtiments, par exemple.

Elle implique de nouvelles pratiques fondées sur l'usage des biens plutôt que sur leur possession, et sur la réutilisation, le recyclage et la valorisation des produits et de leurs composantes.

Zéro déchet

Le « zéro déchet » désigne un mouvement qui vise à réduire la quantité de déchets produits en agissant individuellement et collectivement, grâce par exemple à l'achat de produits réutilisables (gourdes, lingettes lavables, protections hygiéniques lavables, etc.) ou de nourriture en vrac (sacs à vrac, bocaux, bouteilles consignées, etc.) plutôt que des produits jetables ou obsolètes, mais aussi par une stratégie plus générale de réduction de la quantité de déchets produits par la civilisation industrielle.

La stratégie globale s'appuie, d'une part, sur la modification des processus de production en encourageant la reconception des cycles de vie des produits, dans le but de favoriser la réutilisation de tous leurs composants; d'autre part, sur la modification en profondeur des procédés de valorisation des déchets, avec pour objectif l'élimination totale du stockage en décharge ou de la combustion partielle en incinérateur, et donc de la production de déchets ultimes et de substances toxiques, dangereuses pour la santé et l'environnement, sans oublier la sobriété.

(Source : Wikipédia)

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas! Le zéro déchet est un mouvement qui s'inspire du principe des 5R (Refuser, Réduire, Réutiliser, Recycler, Redonner à la terre). L'Association québécoise Zéro Déchet (AQZD) a même décidé d'y ajouter un sixième R pour

Annexe 2 (suite)

Réparer! Allant plus loin que la simple intégration du recyclage dans la gestion des déchets, le principe des 5R nous interroge sur nos modes de consommation et plus précisément sur le cycle de vie des produits que nous consommons. Les 5R nous fournissent des pistes de solutions pour réduire nos déchets à la source et, enfin, réduire notre empreinte écologique. Le but est de prendre conscience de l'impact de notre consommation sur l'environnement, de se responsabiliser, de questionner l'ensemble de nos habitudes actuelles et de les changer pour tendre vers une consommation durable et, ainsi, parvenir à une société zéro déchet et zéro gaspillage.

(Source : Association québécoise Zéro Déchet)

Transition écologique

La transition écologique regroupe un ensemble de pratiques et de principes fondés à partir d'observations d'individus, de villes, de communes, etc. Elle révèle l'évolution vers un nouveau modèle économique et social, un modèle de développement durable, et qui modifie les façons de vivre ensemble, de travailler, de consommer, de produire pour répondre aux enjeux environnementaux, à savoir :

- L'eau, qui fait l'objet d'un suivi sanitaire régulier destiné à en certifier la sécurité sanitaire
- Le changement climatique
- La perte accélérée de la biodiversité
- La multiplication des risques sanitaires environnementaux
- La rareté des ressources

En adaptant le système énergétique actuel, la transition écologique rend possible de ce fait de diminuer son impact environnemental. La transition écologique désigne une période d'adaptation qui permet de choisir de nouveaux schémas énergétiques favorisant les énergies renouvelables, en opposition au schéma actuel basé sur les énergies fossiles (pétrole, gaz de nature, charbon).

Elle ambitionne également de restreindre la consommation d'énergie en modérant au maximum les gaspillages, à améliorer l'efficacité énergétique et à faire progresser les comportements de consommation pour fournir une réponse économique et sociale aux enjeux environnementaux de notre planète.

Carboneutralité

En climatologie et en matière de politique climatique, la neutralité carbone à l'intérieur d'un périmètre donné est un état d'équilibre à atteindre entre les émissions de gaz à effet de serre d'origine humaine et leur retrait de l'atmosphère par l'homme ou de son fait. La différence entre les gaz émis et extraits étant alors égale à zéro, la neutralité carbone est également désignée par l'expression zéro émission nette (ZEN).

Le retrait de gaz à effet de serre de l'atmosphère — on parle également d'émissions négatives — concerne essentiellement le CO₂. On distingue généralement les méthodes utilisées par l'homme pour restaurer, sauvegarder ou renforcer la capacité d'absorption des puits de carbone naturels (forêts, sols et océans) et les méthodes faisant appel à la technologie, appelées « technologies d'émissions négatives » (TEN).

Le concept de neutralité carbone fait l'objet de différentes interprétations et les questions de méthodologie sont nombreuses. On relève ainsi des différences dans les gaz pris en compte (CO₂ seul ou tous), dans le périmètre des émissions considérées (approche « territoire » ou « empreinte »), dans les facteurs d'émission utilisés pour les inventaires et dans les puits de carbone pris en compte, car il est difficile d'établir une frontière nette entre ce qui ressort de la main de l'homme ou de celle de la nature. Dans la mise en œuvre, certains font appel aux technologies d'émissions négatives, d'autres non. Il en est de même pour la compensation carbone, qui est pratiquée ou non.

Annexe 2 (suite)

Dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, atteindre la neutralité carbone au niveau mondial avant la fin du siècle est présenté par de nombreuses institutions (GIEC, CCNUCC, etc.) comme une nécessité pour limiter la hausse des températures à 2°C, voire 1,5°C par rapport à l'ère préindustrielle, un des objectifs majeurs de l'accord de Paris de 2015. Ainsi, le rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5°C de 2018 montre que les émissions nettes anthropiques (causées par l'homme) de CO₂ doivent tomber à zéro d'ici à 2050 pour un réchauffement global limité à 1,5°C, ou d'ici à 2075 pour un réchauffement limité à 2°C.

L'accord de Paris a été le premier accord international utilisant la notion de neutralité carbone à l'échelle mondiale. Mais auparavant, et dès le début des années 2000, l'objectif de neutralité carbone a été décliné à l'échelle de pays, de territoires, de villes, d'entreprises, de produits ou d'événements, en faisant le plus souvent appel, en partie ou exclusivement, à des mécanismes de compensation carbone. De ce fait, la neutralité carbone a souvent été confondue avec la compensation carbone.

Décarbonisation

La décarbonisation correspond à toute forme de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) tels le dioxyde de carbone, le méthane et le protoxyde d'azote dans les activités municipales ou de la collectivité. Cela inclut à la fois la réduction à la source ainsi que la captation et le stockage du carbone.

Écoefficiente

L'écoefficiente est la capacité de produire un bien ou un service de qualité, en quantité voulue, en ayant comme objectif de réduire les atteintes à l'environnement. Ce concept unique implique de maximiser le réemploi, le recyclage, et la valorisation des matériaux et de sous-produits

issus des processus de production pour réduire la consommation des ressources (énergie et matières) nécessaires à la fabrication des biens et de services; de réduire l'utilisation et la dispersion dans l'environnement de substances nocives pour les organismes vivants; de maximiser l'utilisation des ressources renouvelables et d'augmenter la durée de vie des biens et des services.

Programme Sans trace

Le programme Sans trace est un programme éducatif largement reconnu à travers le monde visant à rendre la pratique du plein air la plus viable possible en enseignant aux gens comment réduire les impacts de leurs activités dans les parcs et les autres aires naturelles. Ce programme fait partie de l'éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté qui inclut un large spectre d'avenues diverses, selon la conception qu'on adopte de l'environnement et selon l'angle sous lequel on considère le rapport individuel et social à celui-ci : éducation au milieu naturel, à la conservation, au patrimoine, au territoire, à l'écoconsommation, au développement durable, éducation écologique, écoformation, éducation à la santé environnementale, etc. Le programme Sans trace fournit un cadre à la prise de décision dans le domaine de l'éducation au plein air.

Aujourd'hui, c'est dans plus de 90 pays que ce programme est utilisé pour éduquer et former les randonneurs et randonneuses ainsi que le personnel d'organismes œuvrant dans le domaine du plein air, constituant le mouvement Sans trace. L'outil pédagogique publié sous le titre original de Teaching Leave No Trace par le Leave No Trace Center for Outdoor Ethics a fait l'objet d'une traduction en langue française en 2019 par Rando Québec en collaboration avec Sans trace Canada sous le titre *L'Éthique du plein air et les sept principes sans trace*.

Annexe 3

L'agenda 2030 des nations unies



Lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement en 1992 à Rio De Janeiro au Brésil (Sommet de la Terre), les pays participants ont adopté l'Agenda 21 qui se veut un guide de mise en œuvre du développement durable pour le XXI^e siècle. Les nations qui se sont engagées pour sa mise en place doivent l'appliquer au niveau national, régional et local.

L'Agenda 21 est à la fois un diagnostic partagé, une stratégie sur la base d'enjeux clairement identifiés et un plan d'action pluriannuel.

Les collectivités territoriales sont appelées à mettre en place un Agenda 21 à leur échelle, intégrant les principes du développement durable, à partir d'un « mécanisme de consultation de la population » : ainsi naît l'Agenda 21 local. « Elles jouent, au niveau administratif le plus proche de la population, un rôle essentiel dans l'éducation, la mobilisation et la prise en compte des vues du public en faveur d'un développement durable. » (Extrait du chapitre 28 de l'Agenda 21 de Rio)

Depuis septembre 2015, nous parlons d'Agenda 2030. En effet, en septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé Agenda 2030.

Le principal changement par rapport à l'Agenda 21 est la prise en compte de nouveaux objectifs, appelés ODD (Objectifs de Développement Durable). Ils sont au nombre de 17.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



